

Circulaire d'information

INFCIRC/1129

12 septembre 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 8 septembre 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

Mission permanente de l'Ukraine
auprès des organisations internationales
à Vienne

N° 4131/35-197-107023

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations ci-après.

Lors de la dernière relève de la mission d'appui et d'assistance de l'AIEA à Zaporizhzhia (ISAMZ), le 31 août 2023, les démineurs ukrainiens ont enlevé cinq mines antipersonnel le long de l'itinéraire de la mission.

En outre, selon l'équipe de l'ISAMZ, les mines repérées pour la première fois sur le site de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia le 23 juillet étaient toujours en place.

Auparavant, l'une des représentantes de la mission avait dû faire face à une grave obstruction de la part des médias russes concernant ses activités professionnelles.

Compte tenu de ces faits troublants, l'Ukraine est vivement préoccupée par les tentatives des forces d'occupation russes d'exercer des pressions sur l'AIEA dans le cadre de son travail à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

De telles menaces sont inacceptables et les États Membres voudront peut-être les traiter en temps opportun et de manière appropriée, notamment lors de la prochaine réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA qui se tiendra du 11 au 15 septembre 2023.

Les forces armées russes et autres membres du personnel russe doivent cesser toute action contre les missions de l'AIEA à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia et se retirer de la centrale, afin que les autorités ukrainiennes compétentes puissent reprendre le contrôle total de la centrale et en assurer l'exploitation sûre et sécurisée, comme indiqué dans les résolutions pertinentes du Conseil des gouverneurs de l'AIEA.

La mission permanente de l'Ukraine prie le Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique de bien vouloir distribuer sans délai la présente note verbale à tous les États Membres de l'AIEA sous la forme d'une circulaire d'information.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

Vienne, le 7 septembre 2023

[sceau]

Secrétariat
Agence internationale de l'énergie atomique
Vienne